

Mme HENRIOL
Marie Scholastique Rolande
122 Impasse des Indes
Bois Ouané 97232 Lamérindin

À
Monsieur Alain Philippe POMPIERE
Commissaire Enquêteur

Cairn regu 607/11/2025

3 pages
C.E

Bonjour,

Comme suite à mon avis laissé sur votre registre lors de votre passage dans la Commune du Carbet

Je me présente à vous aujourd'hui vendredi 07 novembre 2025 à votre permanence dans la commune de Saint Pierre dans le cadre d'un projet de création d'une association foncière pastorale, ceci concerne mes parcelles au Carbet E903 et E565.

Je vous prie de bien lire mon ressentiment par rapport à la création de cette zone pour la création d'une AFP dans le Nord Caraïbes.

S'attire votre attention sur les faits que plus loin et en allant vers la Rivière Saint Pierre, je ne suis pas la seule à remarquer cela, que certaines personnes soi-disant plantent pour nourrir la population, ne savent plus rucher ou nettoyer un terrain comme nos aînés. Ils occupent de plus en plus d'espaces en utilisant du désherbant et peut-être d'autres produits s'espèce autorisés. Souhaitant il me semble que certains services publics sont au courant, ils se rennoient la halle... c'est que avec le vent ces produits s'éparpillent sur les fruits des alentours et dans l'eau de boisson des animaux domestiques et en meurent. Maintenant vous savez.

Je sais je suis hors sujet. Permettez-moi, je suis issue d'une famille de dix enfants. Après le décès de Chaman, Papa a partagé son terrain en dix (10) parcelles, dont malheureusement il ya deux parcelles et trois centes isolées du fait de la traversée de la route nationale RN2

Ces parcelles étaient constructibles, c'est-à-dire l'ensemble joustant mes parcelles E565 et E903 et ceci jusqu'aux terrains où il ya plusieurs constructions ainsi qu'un lotissement qui ne cesse de s'agrandir. Et également le reste des terrains de mes grands Parents où il ya beaucoup de constructions.

Alors pourquoi, je ne sais pas comment cela est arrivée et sous quel édilité ou sous l'influence de quelqu'un, ces parcelles sont devenues inconstructibles et je le répète juste à côté d'un lotissement et beaucoup

TSVP

1/3

MCE

de maisons.

Vous dire pourquoi moi, c'est que lors du partage ~~de~~, Papa avait dit la maison me revenait et c'est ainsi que les aînés ont choisies eux-mêmes par leur propre volonté leurs parcelles avec vue mer, donc rattachage et une proposition m'a été faite pour laisser la maison pour un autre enfant qui souhaitait lui avoir les autres frères aux alentours, c'est ainsi que je me retrouve avec cette parcelle. Ils me disaient elle est plus grande donc pour faciliter le partage j'accepte sans réfléchir... malgré cela j'ai eu des reproches d'un qui ne comprend pas cette affaire de non constructibles ou en parties constructibles, je lui ai dit moi je ne connais pas la nature du sol et c'est lui-même qui s'est positionné là, ce dernier point est tout récent pour un partage dont l'acte est daté du 30 mai 1986 c'est la mairie qui a déclassé.

Ne pensez-vous pas Monsieur le Commissaire enquêteur et les responsables des autres organismes, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, que cette situation correspond à une inégalité de traitement entre les enfants de mes parents et de mes grands parents, certains ont leurs terrains constructibles et les autres non constructibles. L'état même dit, il faut être royal, tolérant, il ne doit pas avoir de discrimination et être en toute l'égalité, a-t-on tenu compte! Or moi tout cela n'est pas légal, je ne vois aucune égalité entre nous.

Merci d'avoir lu et continuer à lire mon courrier jusqu'à la fin. Je vous prie SVP je vous demande à vous tous, pourriez-vous nous proposer une solution à ce sujet par rapport à la différence de traitement qui a été appliquée lors du PLU, qui n'a pas tenu compte que les parcelles étaient et sont rattachées à un même grand terrain. Pourquoi je n'ai pas été informée qu'il y avait une réunion de PLU et que ces parcelles allaient être déclassées, pourquoi cela a été fait d'autorité (cela, je pense aurait dû être fait comme cette enquête pour AFP et pourquoi il n'a pas eu de courrier pour les propriétaires ou démarches à domicile chez mes frères et sœurs comme durant les campagnes électorales). Je ne sais pas si quelqu'un était au courant de l'enquête du PLU et avait demandé au PLU le déclassement de mes parcelles par "aménage", je passe, je continue... J'avais commencé la démarche mais malheureusement entre temps en congé de longue durée...

J'espère de tout cœur une réponse pour comment faire pour enfin enlever cette disparité entre nous et reprendre notre projet de vie. Je reviens dans le thème, c'est pour cela je demande que les

Courrier reçu le 07/11/2025
M
C.E

parcelles sur la commune du Gurbet numéros E 565 et E 903 redeviennent constructibles comme cela était auparavant.

Je ne suis pas favorable au projet de l'association foncière pastorale (AFP) sur les parcelles, parce que mes parcelles E 903 et E 565 se trouvent à côté de celles de mes frères et sœurs qui ont leurs parcelles avec des constructions, et aussi mes parcelles sont placées auprès des terrains où il y a des constructions, des maisons et un lotissement et maintenant je me retrouve sur une proposition d'une AFP qui vient à l'encontre de mon projet de vie.

S'espère que vous porterez votre attention à ma demande et dans l'attente d'une réponse que j'espère favorable et qui sera dans le sens de ma demande, d'avance je vous remercie à vous.

A bientôt de vous lire ou de vous rencontrer.

Je vous remets ce courrier

Salutations respectueuses


Marie Scholastique Rolande HENRIOL
Saint Diene le 07 novembre 2025

M C E

